



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS CIVILS DE LA GENDARMERIE

CTP S GN du 22 mars 2011

DECLARATION LIMINAIRE

Pour le premier CTP S GN, le SNPC FO prend acte de l'absence du directeur et trouve cela inadmissible alors que se joue l'intégration des personnels civils au MIOMCTI.

Les personnels civils de la Gendarmerie n'ont rien demandé, ils ont été « bradés » par le ministre de la Défense et ils se sont retrouvés « fusionnés » à la hâte, juste par effet d'annonce, dans un ministère déjà en grande « mouvance »

La Gendarmerie s'est d'abord préoccupée de mettre en oeuvre la parité de ses militaires avec les policiers avant de s'attaquer à la complexité de celle des personnels civils. Cette double tâche était-elle trop « ambitieuse » ?

En vitesse, la Gendarmerie a dû préparer les élections des CAP du 4 mai 2010, et comprendre ce que signifiait : commission, paritaire, et... dialogue social, etc... Entre temps, à la demande des personnels civils, la Gendarmerie « organise » une réunion, par çï par là, qui reste à chaque fois stérile, puisque les agents ne réussissent pas à avoir des réponses claires à des questions fondamentales : le meilleur régime indemnitaire selon le plafond, mais quel plafond ? L'avancement ?

Le logement ? La mutuelle ? La double carrière ? Et le temps passe. Les agents n'ont toujours pas de visibilité.

Puis, vient l'époque de la préparation des CAP de mutations, la Gendarmerie sait qu'elle doit faire des fiches de postes pour faire « rentrer » des personnels civils, certes, mais elle n'y est pas encline. Encore une fois, on s'aperçoit que ces fiches de postes (sûrement faites à la hâte) sont très peu attractives. De plus, les agents qui arrivent des autres ministères sont frappés de plein fouet: leur non intégration parmi les gendarmes, qu'ils soient SOG ou CSTAGN. Et la « méthodologie » de la transformation des postes quelle est-elle ? Ah, la cible a été revue à la baisse... seulement 300 postes de personnels civils en moins, MAIS révélatrice puisque en Gendarmerie on distingue officiers et sous-officiers et pour nous, quel que soit le grade, on dit personnels civils. Bel élan de corporatisme !

Ne parlons pas des CAP d'avancements où à la dernière (la première pour la Gendarmerie au sein du MIOMCTI) la catégorie C (catégorie déjà défavorisée) a perdu 24 postes d'avancement au choix. Eh oui, les

personnels civils dits du « stock » bénéficient de la double carrière (puisque détachés sans limitation de durée). Conclusion : faute de concertation avec le MINDEF, le MIOMCTI et les représentants du personnel, les agents ont été positionnés sur les listes des 2 des ministères, et pour ne rien arranger, le MINDEF dispose de 2 années de retard pour les avancements.

Pendant ce temps, les personnels civils comptent les points et les personnels militaires (SOG et CSTAGN) comptent... les sous... *En effet les gendarmes vont être reclassés en catégorie B, comme leurs homologues policiers, par simple souci d'égalité avec l'accession des fonctionnaires au Nouvel Espace Statutaire (NES). Belle promotion, et tout ça sans concours !!!*

Le directeur serait-il mal à l'aise sur les dossiers « Délocalisation, Restructurations de la DGGN » et sur celui de l'Externalisation des services du soutien.

Au regard des dossiers qui sont proposés, on découvre que les textes fondamentaux sont encore en état de « projets » alors que la loi date du 9 août 2009. Quid de l'indemnité compensatrice, de la prime RO qui n'est toujours pas versée à certains agents techniques par manque de dialogue entre les donneurs d'ordre et les gestionnaires, des délégations de signatures, etc ?

On comprend aisément que les personnels civils soient en grande désespérance. Il est notoire qu'un climat délétère est maintenant installé en Gendarmerie.

L'intégration à terme de 5 700 personnels civils, à l'horizon 2017, semble bien difficile à réaliser compte tenu de l'avenir que l'on réserve aux futurs cadres civils qui devront « jouer des coudes » pour pouvoir exister dans une structure militaro-militaire.

Le SNPC Force Ouvrière considère que le personnel civil de la gendarmerie mérite sans aucun doute d'être traité avec un peu plus de respect. La présence du directeur en aurait été la preuve.

En période de crise, la valeur de la Gendarmerie se mesure à sa capacité à répondre aux attentes des personnels civils.

Merci de votre attention.

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE
DES PERSONNELS CIVILS DE LA
GENDARMERIE**